République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 17	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_01 **A la majorité** Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Désignation membre pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** Vu la délibération n° A_D2026_268 du conseil communautaire du 24 septembre 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Considérant que la commune de Les Montils dispose d'un siège, il est demandé au conseil municipal de désigner un membre pour siéger à la CLECT. **Décision :** Le conseil municipal décide, à à la majorité avec 17 votes pour et une abstention (M Miceli) de : - désigner Mme MICELI Françoise pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Agglopolys.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Drucy Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-01-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_02 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Désignation Correspondant Défense** Le rôle, les fonctions et la désignation du **correspondant défense** au sein d'un conseil municipal sont régis par les directives du ministère de la Défense (notamment la circulaire du 26 octobre 2001). **1. Rôle et attributions** Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires, territoriales et des citoyens pour toutes les questions de défense et d'esprit de défense. Son action s'articule autour de trois axes principaux : • **Sensibilisation à la Défense et citoyenneté :** o Transmettre la culture de défense auprès des habitants et du conseil municipal. o Informer les jeunes citoyens sur le **Parcours de citoyenneté** (recensement citoyen à 16 ans, Journée Défense et Citoyenneté - JDC). o Faire connaître les opportunités au sein des forces armées (réserve militaire, volontariat, métiers de la défense). • **Mémoire et patrimoine :** o Participer activement à l'organisation des cérémonies commémoratives communales (11 Novembre, 8 Mai, 18 Juin, etc.). o Contribuer à la préservation du patrimoine mémoriel local (monuments aux morts, stèles, archives communales). o Veiller au lien avec les associations d'anciens combattants et de mémoire. • **Devoir d'Information et sécurité civilo-militaire :**

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-02-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- Informer le conseil municipal sur les évolutions des politiques de défense.
- Relayer, le cas échéant, les informations relatives à la préparation des crises ou à la réserve opérationnelle.

2. Modalités de désignation

La désignation du correspondant défense suit une procédure simple et formalisée :

1. **Qui peut être désigné ?**
   - Il doit obligatoirement s'agir d'un **membre du conseil municipal** (le maire, un adjoint ou un conseiller municipal). Il n'est pas nécessaire qu'il ait un passé militaire.
2. **Désignation par le Maire :**
   - Le correspondant défense est nommé directement par le **maire**, généralement au début du mandat municipal ou en cas de vacance du poste.
   - La désignation ne nécessite pas obligatoirement un vote formel de l'assemblée, mais elle fait l'objet d'une décision ou d'un arrêté municipal.
3. **Notification et transmission :**
   - La commune notifie cette désignation à la **Délégation Militaire Départementale (DMD)** de son département, qui centralise le réseau des correspondants défense et leur transmet les documentations, invitations et formations dédiées.

Décision :
Le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- désigner M DUCHALAIS Alain comme correspondant défense pour la Commune de Les Montils.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance	Pour copie certifiée conforme Le Maire A. DUCHALAIS MAIRIE DE LES MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-02-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_03 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Accord de passage du Tour du Loir-et-Cher 2027 et subvention** La course cycliste " Tour du Loir et Cher " passera sur le territoire de la Commune le 14 avril 2027 L'association organisatrice sollicite une subvention de la commune à hauteur de 0,15 €/ habitant. **Décision :** Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de verser une subvention à hauteur de 0.15€ par habitant et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-03B-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_04 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Avancement de grade année 2026** Monsieur le Maire informe le conseil que 3 agents de la collectivité remplissent les conditions pour obtenir un avancement de grade pour l'année 2026. Proposition avancement de grade : 1 poste d' Adjoint Adminsitratif Principal de 1ère classe à temps complet au 15 décembre 2026, 1 poste d' Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet au 15 décembre 2026, 1 poste d'Adjoint Agent spéc pal écoles mat 1ère classe à temps non complet de 29.76/35ème au 15 décembre 2026 Il est demandé de créer les postes permanents ci-dessus **Décision :** Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création des emplois permanents ci-dessus au 15 décembre 2026.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-04-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_05 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Création de poste** M le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création des postes suivants : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à 35/35ème à compter du 01/01/2027 Ce poste est prévu en vue d'un départ en retraite de l'agent d'accueil afin de faire un tuilage sur le poste. **Décision :** Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, le poste d'adjoint administratif à 35/35ème à compter du 01/01/2027 au titre des articles 332-8-2 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces emplois en contrat à durée déterminée à compter 1/01/2027. Les dépenses correspondantes sont et seront inscrites au budget de la commune. Et donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Drucy	Pour copie certifiée conforme Le Maire A. DUCHALAIS MAIRIE DE LES MONTILS (L.-&-Cher)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-05-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_06 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Reversement subvention** Dans le cadre du projet de réfection du terrain de tennis, la commune a pris en charge l'intégralité des dépenses liées à la réalisation des travaux et a procédé au règlement de l'ensemble des factures correspondantes. Parallèlement, le club de tennis avait déposé une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis afin de contribuer au financement de ce projet. Cette aide financière ayant été sollicitée par le club, celui-ci souhaite aujourd'hui procéder au reversement de la subvention obtenue au profit de la commune. **Décision :** Le conseil municipal accepte à l'unanimité le reversement de la subvention de la Fédération Française de tennis d'un montant de 3 900€.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-06-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_07 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Régularisation compte 1641 Budget commerces** Lors d'une opération de contrôle de l'état de la dette du budget commerces, le SGC de Romorantin a constaté : • Un écart de 10,89 € sur la fiche emprunt n°*900003458142 qui* génère une différence sur le capital restant dû de la collectivité, cette différence est liée à un emprunt révisé à plusieurs reprises. Il faut donc régulariser le compte 1641, il est proposé au conseil municipal d'enregistrer une opération d'ordre non budgétaire suivante : Débit du compte 1068 pour 10.89€ Crédit du compte 1641 pour 10.89€ Ces opérations seront passées par le comptable du SGC de Romorantin au vu du présent acte. Aucun titre et aucun mandat ne seront émis par la commune. **<u>Décision :</u>** Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessus concernant le budget des commerces
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance	Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS

MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-07-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 10/11/2026

Date de la convocation 03/11/2026 **Date d'affichage** 03/11/2026	L'an 2026 et le 10 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS ALAIN, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS ALAIN, Maire, Mmes : BONNEAU ISABELLE, CACHET CLAUDETTE, COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE, DRUCY NELLY, MICELI FRANCOISE, SAVIGNY CHANTAL, VILLEDIEU CATHERINE, MM : ARNOULT THIERRY, CALLUE SEBASTIEN, CARNIAUX JULIEN, GAUTHIER STEPHANE, LABOUTE JEAN-PIERRE, LE FUR JEAN-MICHEL, LESCURE PIERRE, MÉTAIS CHRISTIAN Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BENARD SABRINA à Mme SAVIGNY CHANTAL, FONROSE GWENAELLE à Mme VILLEDIEU CATHERINE Excusé(s) : Mme MANTESE STEPHANIE Secrétaire de séance : Mme DRUCY NELLY
Réf : 2026_11_08 **A l'unanimité** Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 **Mention exécutoire : Oui**	**Objet de la délibération : Régularisation compte 1641 Budget commune** Lors d'une opération de contrôle de l'état de la dette du budget commune, le SGC de Romorantin a constaté : • Un écart de 0.33 € sur la fiche emprunt n°*900003435742 qui* génère une différence sur le capital restant dû de la collectivité, cette différence est liée à un emprunt révisé à plusieurs reprises. Il faut donc régulariser le compte 1641, il est proposé au conseil municipal d'enregistrer une opération d'ordre non budgétaire suivante : Débit du compte 1641 pour 0.33€ Crédit du compte 1068 pour 0.33€ Ces opérations seront passées par le comptable du SGC de Romorantin au vu du présent acte. Aucun titre et aucun mandat ne seront émis par la commune. **Décision :** Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'opération d'ordre non budgétaire ci-dessus concernant le budget commune.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : et publication ou notification du :	Transmis au Représentant de l'Etat Secrétaire de séance Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS MAIRIE DE MONTILS (L.-&-Ch.)

Accusé de réception en préfecture
041-214101479-20261110-2026-11-08-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026